



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DANS LA COMMUNE DE LORGIES

Arras, le 23 janvier 2023

Par arrêté du 17 janvier 2023, les électeurs de la commune de Lorgies sont convoqués pour le premier scrutin le dimanche 19 mars 2023 et, en cas de second tour, le dimanche 26 mars 2023, en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Béthune :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin : du lundi 27 février 2023 au mercredi 1^{er} mars 2023 inclus de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h, ainsi que le jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Pour l'éventuel 2nd tour de scrutin : le dépôt des déclarations de candidature aura lieu les lundi 20 mars et mardi 21 mars de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 18h00.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)